



GUANTÁNAMO

LE SYMBOLE D'UN SYSTÈME INJUSTE

Six ans après l'arrivée des premiers détenus, Guantánamo continue d'être aux yeux du monde le symbole d'un système injuste. Cette base américaine ne représente cependant qu'une des composantes d'un vaste système de détention où la protection du droit international n'a plus cours. Ainsi, des centaines de personnes sont maintenues en détention sans inculpation ni jugement et pour une durée indéterminée sur la base aérienne américaine de Bagram, en Afghanistan, sans pouvoir consulter un avocat ni comparaître devant un tribunal.

“
...LE PRÉSIDENT AURA
DE FAIT AUTORISÉ UNE
NOUVELLE FOIS LES
DISPARITIONS FORCÉES...”

En juillet 2007, le président George W. Bush a autorisé la poursuite du programme de détention secrète et d'interrogatoire des Services de renseignements américains (CIA). Si les détenus continuent d'être soumis au même régime, c'est à dire si leurs sort et lieu de détention continuent d'être gardés secrets, le président aura de fait autorisé une nouvelle fois les disparitions forcées, qui constituent un crime au regard du droit international. À Guantánamo, à Bagram et dans les autres « sites noirs » de la CIA, des détenus ont été soumis à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les responsables de ces abus ont rarement eu à répondre de leurs actes.

Un nouveau centre de « restitution » a été ouvert en Afrique de l'Est au début de l'année 2007, après la déroute des forces du Conseil des Tribunaux islamiques somaliens devant les troupes éthiopiennes, lors de la bataille pour Mogadiscio. Depuis, de très nombreuses personnes soupçonnées de terrorisme ont été arrêtées, avec des membres de leurs familles, en Somalie, ainsi qu'en

Éthiopie et au Kenya, deux pays voisins. Du 30 décembre 2006 au mois de février 2007, les autorités kenyanes ont arrêté 140 personnes qui tentaient de passer au Kenya depuis la Somalie. Parmi elles, 85 hommes, femmes et enfants ont ensuite été transférés illégalement en Somalie puis en Éthiopie, sans que soit respectée la procédure prévue par la loi. Certaines de ces personnes, y compris plusieurs femmes enceintes, affirment avoir été frappées par des policiers kenyans et placées dans des cellules où hommes et femmes étaient enfermés ensemble, et où elles ont dû dormir à même le sol en ciment. À Nairobi, la plupart n'ont pas été autorisées à contacter leur famille ou un avocat. Plusieurs ont été interrogées, notamment par des agents américains. Seule une de ces personnes a été inculpée.

Sous le régime du président Pervez Musharraf, le Pakistan est devenu l'un des principaux alliés des États-Unis dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ».



...D'AUTRES SONT MORTS AU
PAKISTAN APRÈS AVOIR ÉTÉ
TORTURÉS. LEURS CORPS ONT
PARFOIS ÉTÉ RETROUVÉS DANS
DES DÉCHARGES D'ORDURES...

Selon certaines informations, en décembre 2007, 493 Pakistanais au moins ont disparu après l'intervention des services de renseignements du pays. De nouvelles disparitions sont signalées régulièrement. Certaines personnes ont réapparu lorsque leurs proches ont introduit une requête en *habeas corpus* (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté), et les autorités en ont libéré une centaine discrètement, apparemment pour éviter d'attirer l'attention sur les nombreux centres de détention clandestins du Pakistan. D'autres ont eu moins de chance : 500 hommes ont été remis aux autorités américaines sans que soient respectées les dispositions prévues par la loi en matière d'extradition, et un grand nombre d'entre eux ont été incarcérés à Guantánamo. D'autres encore sont morts au Pakistan après avoir été torturés. Selon des organisations de défense des droits humains, leurs corps ont parfois été retrouvés dans des décharges d'ordures. De tels agissements montrent clairement que le gouvernement pakistanais ne respecte guère la dignité humaine.

L'Europe a également participé à ce réseau mondial des « *restitutions* », des tortures, des mauvais traitements et des détentions illégales. Le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture des Nations unies, le secrétaire général et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi que le Parlement européen ont diligenté des enquêtes qui ont

confirmé que des « *restitutions* » et des détentions secrètes avaient eu lieu en Europe ou que des pays européens étaient impliqués dans de tels agissements. Il est également apparu que de hauts responsables d'États européens s'étaient rendus complices de graves violations des droits humains liées à ce programme. Dans le cadre de son enquête, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a rendu publics en 2006 et 2007 des rapports révélant « *l'existence d'une "toile d'araignée" de transferts illégaux de détenus tissée par la Central Intelligence Agency (CIA) dans laquelle ont été impliqués des États membres du Conseil de l'Europe* ». Elle a considéré qu'il était établi « *avec un haut degré de probabilité* » que la CIA avait pendant plusieurs années fait fonctionner des centres de détention secrets en Pologne et en Roumanie, ajoutant qu'il n'était pas exclu que la CIA ait pu également procéder à des détentions secrètes dans d'autres États européens.

De l'autre côté de l'Atlantique, la Cour suprême des États-Unis examine actuellement si la loi adoptée par le Congrès en 2006 – la Loi relative aux commissions militaires – a illégalement privé les tribunaux américains de la possibilité d'examiner les requêtes en *habeas corpus* présentées par des personnes détenues à Guantánamo. Elle se penche également sur la question de savoir si le réexamen judiciaire limité dont les détenus peuvent à présent bénéficier (mais qui n'a pas encore été appliqué six ans après l'arrivée des premiers détenus) peut remplacer de manière satisfaisante la procédure de l'*habeas corpus*.

Cette dernière s'appuie sur un principe de la *common law* britannique vieux de sept cents ans qui oblige les autorités à justifier le placement en détention d'une personne. La Cour suprême doit rendre sa décision d'ici mi-2008. Du fait des interprétations données par le gouvernement aux précédentes décisions judiciaires s'opposant aux détentions pratiquées dans le cadre de la « *guerre contre le terrorisme* », ce régime de détention illégal continue d'échapper largement à l'examen des tribunaux.

UNE PLAQUE TOURNANTE POUR LES « RESTITUTIONS »

Guantánamo Bay est un élément central du réseau mondial des « *restitutions* ». Ce programme illégal dirigé par la CIA utilise des avions loués par des sociétés écrans ou des compagnies d'aviation agissant dans la légalité pour transférer secrètement des suspects dans des pays – notamment l'Égypte, la Jordanie et la Syrie – où les interrogatoires s'accompagnent fréquemment d'actes de tortures. Un grand nombre des personnes qui auraient été torturées dans ces pays ont ensuite été envoyées à Guantánamo. L'un des avions utilisés par la CIA, un Gulfstream V successivement immatriculé N379P, N8068V et N44982, a effectué plus de 50 voyages vers Guantánamo, ce qui lui a valu le surnom de « *Guantánamo Bay Express* ».

DES « SITES NOIRS » JUSQU'À GUANTÁNAMO

Par le biais du programme de « *restitutions* », des personnes ont été dispersées partout dans le monde dans

des prisons contrôlées par les États-Unis, et notamment dans les « *sites noirs* », ces centres clandestins gérés par la CIA. On a signalé l'existence de ces centres en Afghanistan, à Diego Garcia (un territoire britannique situé dans l'océan Indien), en Jordanie, au Pakistan, en Thaïlande et dans des pays d'Europe de l'Est. Le président Bush a confirmé l'existence de ce programme secret en septembre 2006. Il n'a toutefois pas révélé où se trouvaient les centres de détention, ni expliqué en quoi consistaient les techniques d'interrogatoire « *non conventionnelles* » utilisées par la CIA dans le cadre du programme.

Malgré diverses actions en justice, la CIA a jusqu'à présent refusé de confirmer ou de nier l'existence d'une directive présidentielle et d'une note du ministère de la Justice qui auraient autorisé et décrit succinctement le programme de détention secrète et ses méthodes d'interrogatoire. Cependant, selon de nombreuses sources, les méthodes en question comportent des techniques manifestement contraires au droit international, notamment le « *waterboarding* » (simulacre de noyade), la station debout pendant plus de quarante heures, le détenu étant entravé avec des chaînes fixées au sol, et la « *cellule froide* » (le détenu reste debout, nu, dans une cellule froide, et est aspergé d'eau froide de manière répétée).

Lorsqu'il a confirmé l'existence du programme de la CIA, le 6 septembre 2006, le président Bush a également annoncé que 14 détenus « *de grande*



...EN DÉCEMBRE 2007, LE DIRECTEUR DE LA CIA A RÉVÉLÉ QUE SES SERVICES AVAIENT DÉTRUIT, EN 2005, DES ENREGISTREMENTS VIDÉO D'INTERROGATOIRES DE SUSPECTS MAINTENUS EN DÉTENTION SECRÈTE DATANT DE 2002...

Janvier 2008
Index AI : AMR 51/005/2008
Amnesty International

Secrétariat international, Peter Benenson House
1 Easton Street, Londres, WC1X 0DW, Royaume-Uni

Traduction en langue française :
les Éditions francophones d'Amnesty International

www.amnesty.org/fr/counter-terror-with-justice

valeur » venaient de passer d'un régime de détention secrète à une détention militaire à Guantánamo. Ils avaient été maintenus en détention au secret dans des lieux non révélés sur des périodes allant parfois jusqu'à quatre ans et demi. Le président Bush a utilisé ces personnes pour tenter de persuader le Congrès de remplacer les commissions militaires mises à mal par la Cour suprême des États-Unis trois mois auparavant, pour empêcher les tribunaux américains d'examiner les requêtes en *habeas corpus* présentées par des « *combattants ennemis* », et pour fournir une couverture légale au programme secret de la CIA et à tous ceux qui y participent. Il a obtenu ce qu'il voulait : le Congrès a finalement adopté la Loi relative aux commissions militaires. En ratifiant cette loi, le président des États-Unis a souligné qu'il autoriserait la poursuite du programme de la CIA.

Le Comité international de la Croix-Rouge a pu rencontrer les 14 prisonniers. Toutefois, le gouvernement américain cherche à faire en sorte que ces derniers ne divulguent aucun élément concernant le programme de la CIA, notamment les emplacements des centres de détention secrets, les conditions d'enfermement dans ces centres et les techniques d'interrogatoire utilisées. Le gouvernement soutient que ces informations, si elles étaient révélées, auraient des répercussions très graves sur la sécurité nationale. Le

secret permet de couvrir des violations des droits humains et de contourner l'obligation de rendre des comptes.

Le président Bush a signé en juillet 2007 un décret autorisant la CIA à poursuivre son programme de détention et d'interrogatoire. En décembre 2007, le directeur de la CIA a révélé que ses services avaient détruit, en 2005, des enregistrements vidéo d'interrogatoires de suspects maintenus en détention secrète datant de 2002. En janvier 2008, le ministre de la Justice américain a annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire sur la destruction de ces enregistrements.

AFGHANISTAN : DANS LA « PRISON DES TÉNÈBRES »

Outre un centre secret situé sur la base aérienne de Bagram, en Afghanistan, la CIA aurait également administré une prison secrète près de Kaboul. Cet établissement était surnommé la « *Prison des ténèbres* » car les détenus y étaient plongés dans l'obscurité et exposés à une musique très forte vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Des détenus ont dit avoir été enchaînés au plafond pendant de longues périodes, privés de sommeil et interrogés pendant des jours et des jours. Binyam Mohammed, Abdulsalam al Hela, Bisher al Rawi, Jamil al Banna, Walid al Qadasi et Hassan bin Attash ont tous affirmé avoir été détenus dans ce centre avant leur transfert à Guantánamo.

CONTRE LE
TERRORISME :
LA JUSTICE

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires, qui luttent pour mettre fin aux graves atteintes aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.